



Conditions générales 2019-2020

1. Comment s'inscrire ?

Les dossiers d'inscription doivent comprendre :

- Une photocopie du passeport ou d'une autre pièce d'identité.
- Une photo d'identité ou deux photos pour ceux qui désirent s'inscrire à des cours particuliers ou avoir une chambre au foyer.
- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, « conditions générales » signé.
- 35 € de frais d'inscription, y compris une carte d'étudiant et une attestation d'inscription,
- L'étudiant doit être âgé de 18 ans révolus ou 16 ans avec l'autorisation parentale pour bénéficier des prestations de l'établissement.

2. Règlement de frais de scolarité

La participation aux prestations dispensées par l'établissement nécessite le règlement en euros des frais suivants :

- 2.1.** Droit d'inscription de 35€. Ce droit forfaitaire non-remboursable couvre les frais administratifs liés au cursus de l'étudiant dans l'établissement. Il s'applique à l'ensemble des activités suivies à AAA pour une période d'un an.
- 2.2.** L'étudiant aura réglé l'intégralité de la somme due à l'établissement le jour de son inscription administrative.
- 2.3.** Frais d'annulation. Si l'étudiant prend l'initiative d'annuler les cours réservés, l'établissement prélève des frais d'annulation (voir « Annulation et remboursement »).

3. Mode de paiement

- Carte bancaire VISA/MASTER.
- Chèque bancaire : La somme est payable en euros en France (les Traveller's check ne sont pas acceptés).
- Espèces : Le règlement en espèces s'effectue directement à l'accueil de l'établissement.

4. Règlement d'inscription

L'inscription est nominative. La carte d'étudiant et tous les certificats ne peuvent être cédés à aucun autre étudiant. L'attestation d'inscription ne sera délivrée qu'après le paiement intégral de la période choisie. La demande et le retrait de l'attestation doivent se faire par l'étudiant lui-même. L'attestation d'inscription sera délivrée dans un délai de 7 jours après la demande. L'école se réserve le droit de modifier les horaires de cours en fonction des disponibilités des salles de cours. Ces modifications n'ouvrent pas de droit aux remboursements des cours. Toute modification de l'emploi du temps sera annoncée 3 jours à l'avance. L'école se réserve le droit d'annuler un cours où l'effectif est insuffisant, elle s'engage à vous proposer un autre cours.

4.1 Règlement de préinscription

L'école AAA à Paris peut fournir des attestations de préinscription à ses étudiants. Les frais de demande de certificat de préinscription sont de 340 euros, ce qui inclut les frais d'informations connexes, comme suit:

- ① 35€ de frais d'inscription ② 100€ de frais de dossier ③ 205€ qui représentent une partie des frais de scolarité.

5. Annulation et remboursement

Une fois le règlement effectué, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte sauf maladie grave ou décès de l'étudiant. En cas de maladie grave, l'étudiant fournira à l'établissement un certificat médical démontrant son incapacité à suivre les cours du fait de son état de santé.

Après avoir commencé les cours, et en cas d'absence d'un ou plusieurs jours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit.

Le remboursement s'effectuera uniquement par chèque. Les frais d'inscription (35€) sont non remboursables.

5.1 Annulation en cas de refus de visa (applicable à ceux qui font une demande de visa en dehors de la France)

- Inscription

En cas de refus de visa, sur présentation d'un justificatif, l'école s'engage à vous rembourser les frais de scolarité, excepté la somme de 250 euros de frais d'inscription et d'administration.

- Préinscription

Si la demande de visa étudiant est refusée, l'école ne pourra pas rembourser les 340€ indiqués dans 4.1. Elle pourra préparer une nouvelle fois le dossier d'attestation de préinscription pour le visa sans frais supplémentaires.

6. Certificat d'assiduité et Notes obtenues

Vous pouvez demander ces certificats à l'accueil en présentant votre carte d'étudiant. Le certificat demandé sera délivré dans un délai de 7 jours après la demande. Vous pouvez le retirer uniquement à l'accueil.

6.1 Certificat d'assiduité (10€)

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Aucun certificat d'assiduité ne sera délivré si l'étudiant n'a pas suivi les cours régulièrement. Un retard de plus de 10 minutes sera considéré comme une absence. Afin de valider le certificat d'assiduité, le taux de présence des étudiants ne peut être inférieur à 75 % des cours (date entrée en vigueur janvier 2007).

Au cas où votre taux de présence serait inférieur à 75%, à la place d'un certificat d'assiduité, une attestation de présence avec le taux de présence vous sera remise. Si vous êtes régulièrement absent (+25% d'absence par mois, et +20% d'absence par mois pour les boursiers) vous ne pourrez pas renouveler votre carte de séjour.

6.2 Notes obtenues (10€)

Chaque session, l'étudiant passe un examen correspondant au DELF/DALF. Pour obtenir son relevé de notes, l'étudiant doit

participer aux tests de mi-session et de fin de session.

7. Changement de niveau

Si vous voulez changer de niveau durant les cours, vous devez obtenir l'accord signé (fiche de changement de niveau) de votre professeur actuel et de votre futur professeur et avoir leurs signatures sur la fiche de changement de niveau.

8. Carte d'étudiant

Les étudiants doivent être munis de leur carte d'étudiant lorsqu'ils se présentent aux cours. Vous devez la présenter au professeur lors du premier cours. En cas de perte, vous devrez acquitter de la somme de 12 € pour la délivrance d'une nouvelle carte.

9. Déclaration d'absence

Un étudiant n'a aucun droit à un report de formation. Si l'étudiant est inscrit aux cours du soir, il a le droit à un report de deux cours par mois, dans le cas où son absence est justifiée.

Les absences devront être signalées par e-mail (les informations à préciser : le numéro d'étudiant, le nom, le prénom, la classe, la date d'absence et la raison d'absence) ou à l'Accueil au moins 24 heures avant le jour de votre absence. Par exemple, pour signaler votre absence ayant lieu lundi, l'étudiant doit prévenir l'établissement le vendredi de la semaine d'avant au plus tard à 17h.

Toute absence devra être justifiée par un empêchement imprévu (maladie grave ou accident grave justifié(e) officiellement par un organisme ou un établissement accrédité) et signalée à l'accueil et au professeur concerné.

10. Assiduité

10.1. Si l'absence n'est pas justifiée par un empêchement imprévu (maladie grave ou accident grave justifié(e) officiellement par un organisme ou un établissement accrédité) et si le nombre d'absences excède 4 fois pour le mois en cours, un courrier d'avertissement vous sera adressé. Au terme de 3 courriers d'avertissement, l'établissement expédie une lettre signalant votre absence injustifiée à la préfecture de votre domicile.

Au-delà de 4 absences non-justifiées, l'établissement va considérer ses absences comme un désistement à sa formation et l'étudiant n'aura plus le droit de se présenter au test de fin de session.

La justification tardive d'une absence (48 heures maximum après le jour d'absence) ne sera pas prise en compte.

10.2. A partir de 10 minutes de retard, l'étudiant sera noté **Absent** sur la liste de présence.

10.3. Pour les cours intensifs, à **partir de 10 minutes** de retard, l'étudiant devra attendre la pause pour entrer en classe.

10.4. En cas d'absence ou de retard, l'étudiant devra demander poliment au professeur les documents distribués pendant son absence.

11. Jours fériés.

L'établissement n'assure pas les cours, ni toute autre prestation les jours fériés. L'établissement sera également fermé durant la période de vacances d'hiver (calendrier disponible à l'accueil). L'établissement dispensera des cours d'été fin juillet-fin août.

12. Règlement intérieur

Veillez consulter le règlement intérieur de cet établissement. Outre les conditions générales de l'Etablissement, le règlement intérieur s'applique aussi à l'ensemble des étudiants.

13. ASSURANCE

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge de l'étudiant.

14. Autorisation d'utilisation de l'adresse mail et de l'image

14.1 Dans un souci de communication, nous voudrions vous envoyer les nouvelles de cet établissement à votre adresse e-mail. Votre adresse e-mail faisant l'objet d'un traitement autorisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la loi n 78-17 du janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à votre adresse e-mail. Pour l'exercer, adressez vous à fj@aaa-paris.com, fc@aaa-paris.com ou fk@aaa-paris.com. Votre adresse e-mail est exclusivement à l'usage chez AAA.

Veillez cocher **Oui**, si vous souhaitez avoir les nouvelles de cet établissement.

Oui Non

14.2 Vous autorisez l'établissement à faire et à utiliser vos images prises lors des activités de l'établissement pour un usage interne, sur le site et sur les réseaux sociaux.

Oui Non

15. La note en cas de vol

Merci de faire toujours attention à vos objets personnels. A.A.A décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets dans ses locaux.

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Le ___ / ___ / 201__

A.A.A. Institut supérieur de langues
Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
21, rue d'Antin 75002 Paris
Tél : 01 42 66 69 05
Fax : 01 47 42 59 09
Site : www.aaaparis.net



General Terms and Conditions 2019-2020

1. Procedures of registration for French course in AAA

Documents to be provided:

- Passport or identity card;
- 1 ID photo or 2 ID photos for the students who will live in a dormitory or those who register for particular courses;
- Completed Application Form, Signed General Terms and Conditions 2016-2017;
- 35 € annual registration fee, including one student card and one registration certificate;
- Students have to be above 18 years old in order to take advantage of the institution's services.

2. Payment

Participation in the services provided by the institution requires the payment of the following fees in euros:

- 2.1.** Registration fee 35€. This non-refundable fee covers administrative costs related to the student's study in the institution. It applies to all the activities in AAA for one year.
- 2.2.** The student should pay the total amount owed to the school on the day of registration.
- 2.3.** Cancellation fees. If the student would like to cancel the reserved classes, the institution will charge cancellation fees (see "Cancellation and Refund").

3. Payment methods

Credit card VISA/MASTER

Check: Payment by check in France (in euros) is acceptable (the traveler's check is not acceptable).

Cash: Payment by cash is only available at the reception desk of institution.

4. Registration rules

The real name policy is applied to the registration. The student card and all the certificates are not transferable to any other students. The registration certificate will not be issued until the full amount is paid for the chosen period. The request and receipt of the certificate must be made by the student himself. The registration certificate will be issued 7 days after the request. The school reserves the right to change class schedules according to classrooms' availabilities. These changes do not allow any refund of course. Any changes of the schedule will be announced three days in advance.

4.1 Pre-registration rules

AAA School in Paris can provide pre-registration certificates to students. The application fee for pre-registration certificate is 340 euros, which includes three parts as follows:

1. 35€ pre-registration fee
2. 100€ document fee
3. 205€ representing a part of tuition fee.

5. Cancellation and refund

Once the payment has been made, any request for refund will not be accepted except the student's serious illness or death. In the circumstances of serious illness, the student must provide the institution with a medical certificate demonstrating his inability to attend classes due to his/her health condition.

Once the course starts, no deferral or refund will be accepted if the students do not attend class for few months. Refund can only be made by check. The registration fee (35 €) is not refundable.

5.1 Cancellation when application for visa is refused (Applicable to those who apply for a visa outside of France)

- Registration

If student's application for visa is refused, the school would reimburse the tuition fees only when the relevant proof is provided, except 250 euros administration and registration fees.

- Pre-registration

If student's application for visa is refused, the school would not reimburse the pre-registration fee 340€ indicated in 4.1. The school would not prepare again the pre-registration documents for visa without additional fee.

6. Attendance Certificate and Transcript

The Attendance Certificate and Transcript could be delivered upon request to the student presenting his/her student card. The demanded certificates would be delivered 7 days after the request. Students can only receive the certificates at the reception.

6.1 Attendance Certificate (Certificat d'assiduité) (10€)

The student is required to attend class regularly. The attendance certificate will not be delivered if the student did not attend the class regularly. Late for more than 10 minutes to a class will be considered as an absence. In order to validate the attendance certificate, student's attendance rate should not be under 75% (standard takes effect from January 2007). Under the circumstances where the attendance rate is under 75%, a presence certificate (attestation de présence) could be delivered instead of an attendance certificate, in which the actual attendance rate will be indicated. If student is regularly absent for the class (>25% absence per month, and >20% absence per month for scholarship applicants), it's impossible to renew the residence permit (carte de séjour).

6.2 Transcript (Notes) (10€)

Students will pass an exam corresponding to DELF/DALF every month. Only the students who have participated in two weekly tests and one monthly exam and have passed these exams could receive their transcript.

7. Class/Level change

If student want to change the level while attending the course, one has to ask for the agreement of the present and future professors and have their signatures on the Class Change Form (Changement de niveau) which can be acquired at the reception.

8. Student card

The student card shall be carried at every class. Please present the student card to professor for the first class. In case of the loss of card, 12 € will be charged for a new one.

9. Declaration of absence

Students has no right to postpone their courses. If the student register for evening classes, he is entitled to a postponement of 1cours / month, if his absence is justified.

The absences have to be reported at reception or by email (The information to be specified: student's number, name, first name, class, date of absence and the reason of absence) at least 24 hours before the day of absence. For example, to cancel a Monday's class, please inform us at least the Friday of the previous week before 17h.

All absences must be justified by an unforeseen impediment (serious illness or serious accident justified officially by an organization or an accredited institution) and notified to the reception and the professor.

10. Rate of attendance

10.1 If the absence is not justified by an unforeseen impediment (serious illness or serious accident justified officially by an organization or an accredited institution) and the absences exceeds 4 times for the current month, a letter of warning will be sent to you. After three warning letters, establishment sends a letter indicating your unjustified absence to the police.

More than 4 absences no excused, the establishment will consider these absences as a waiver to its training and the student will not have the right to appear at the monthly test.

The late justification of absence will **not be** taken.

10.2 From 10 minutes late, the student will be marked **absent** on the attendance list.

10.3 For intensive courses, **from 10 minutes late**, the student must wait for the break to enter the classroom.

10.4 In case of absence or delay, the student will politely ask Professor for the documents distributed during his absence.

11. Public holidays

School would be closed during the holidays, please confirm the precise dates at reception or the calendar on the website. School provides summer courses from late July to late August.

12. Interior Regulations

In addition to General Terms and Conditions, students should respect the Interior Regulations (Règlement Intérieur) as well. Please ask reception for more information.

13. INSURANCE

Health, accident and personal liability insurances are compulsory and the responsibility of the student.

14. Authorization to use the email address

14.1 In order to communicate better with students, we would like to send you our newsletters by email. According to the law n° 78-17 of January 1978, you have the right, whenever you want, to access, correct or delete the information relevant to your email address. To carry on the actions above, please send email to fj@aaa-paris.com, fj@aaa-paris.com or fk@aaa-paris.com. Your email address will be exclusively used inside AAA.

Do you authorize AAA to send you our newsletter via email?

Yes No

14.2 During cultural activities, AAA takes photos of students and posts it on the sites of AAA.

Do you authorize AAA to post your photo?

Yes No

15. Reminder in case of the theft

Please always pay attention to your personal belongings. A.A.A declines all the responsibilities in the circumstances of the loss or theft of belongings in the school.

Signature with notion

« Lu et approuvé » (Read and approved)

(Please write **Lu et approuvé** and then sign below it)

Le ___ / ___ / 201__

A.A.A. Institut supérieur de langues
Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé

21, rue d'Antin 75002 Paris

Tél : 01 42 66 69 05

Fax : 01 47 42 59 09